



**COMMUNE DE
HAUTERIVE (FR)**

TARIF DES EMOLUMENTS DE CHANCELLERIE

Le Conseil communal de Hauterive (FR)

vu

la législation en vigueur sur les Communes

édicte

Article 1 La Commune de Hauterive (FR) perçoit les émoluments de chancellerie suivants :

- Carte d'identité	tarif selon la législation en vigueur	
- Passeport	tarif selon la législation en vigueur	
- Contrôle des habitants – certificat d'établissement	fr.	15.00
- Contrôle des habitants – attestation de séjour, résidence secondaire	fr.	10.00
- Certificats divers (bonnes mœurs, vie, domicile, autres...)	fr.	10.00
- Attestations diverses (fiscale, autres...)	fr.	10.00
- Autorisations de voyage	fr.	10.00
- Fiches toxiques	fr.	10.00
- Attestations sur formulaire déjà rempli (sceau communal et signature)	fr.	10.00
- Liste des électeurs	fr.	10.00
- Liste diverses	fr.	10.00
- Photocopies	A4 (la pièce)	fr.
0.20		
A3 (la pièce)	fr.	0.20
Couleur	fr.	0.50
- Attestation de zone (1 art.)	fr.	20.00
- Attestation de zone (plusieurs art.)	fr.	50.00
- Naturalisation ordinaire	Adultes	fr.
500.00		
Enfants jusqu'à 25 ans à charges des parents	fr.	200.00
Famille (par dossier)	fr.	500.00

Article 2 Ces émoluments sont payables au moment de la délivrance de l'acte ou contre facture.

Article 3 Le présent tarif entre en vigueur immédiatement.

Adopté par le Conseil communal de Hauterive (FR) dans sa séance du 7 février 2011.